



Conseil économique et social

Distr. générale
26 avril 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2001

4-8 juin 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

**De la session annuelle de 2001 du Conseil d'administration,
qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 4 au 8 juin 2001**

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux de la session annuelle de 2001 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

Ordre du jour provisoire

- Point 1** Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2** Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3** Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie)
- Point 4** Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays
- Point 5** Garantie du respect des droits des enfants en Afrique
- Point 6** Rapport sur les travaux de la troisième session du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires
- Point 7** Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles
- Point 8** Activités de l'UNICEF en matière de vaccination
- Point 9** Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
- Point 10** État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2001 aux enfants
- Point 11** Questions diverses
- Point 12** Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Le Président et la Directrice générale feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/7]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, compte tenu en particulier du programme de travail pour 2001 adopté par le Conseil à sa session de septembre 2000 (E/ICEF/2000/8/Rev.1, décision 2000/18). On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux, qui a été présenté au Bureau (CF/EB/2001/21 du 16 avril 2001).

Des décisions seront adoptées à l'issue de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Les membres du Conseil pourront toutefois, si besoin est, consacrer le temps nécessaire à des consultations officieuses sur tous les projets de décision en suspens.

3. Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie)

[Pour information – E/ICEF/2001/4 (Part II)]

Il s'agit du troisième rapport annuel de la Directrice générale sur les progrès accomplis pour ce qui est de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des priorités organisationnelles définies dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1), présenté conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1999 (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/7). Ce rapport a trait aux mesures qui ont été prises et aux événements qui se sont déroulés en 2000, et tient compte des impératifs mentionnés dans les décisions applicables du Conseil.

4. Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays

[Pour information – E/ICEF/2001/P/L.50-E/ICEF/2001/P/L.56]

Ces rapports ont été établis en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à la première session ordinaire de 1995, par laquelle le secrétariat a été prié de présenter au Conseil un aperçu des résultats des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays, indiquant, entre autres, les réalisations, les enseignements tirés et les modifications devant éventuellement être apportées à la note du pays concerné.

Les rapports concernent les régions suivantes : Afrique orientale et australe (E/ICEF/2001/P/L.50); Afrique occidentale et centrale (E/ICEF/2001/P/L.51); Amériques et Caraïbes (E/ICEF/2001/P/L.52); Asie orientale et Pacifique (E/ICEF/2001/P/L.53); Asie du Sud (E/ICEF/2001/P/L.54); Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/2001/P/L.55) et Europe centrale et orientale, Communauté

d'États indépendants et États baltes (E/ICEF/2001/P/L.56). Chaque rapport sera présenté par le directeur régional concerné.

5. Garantie du respect des droits des enfants en Afrique

Le Conseil d'administration examine tous les deux ans les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures prises pour assurer les droits des enfants africains. Au cours de la session, le secrétariat fera le point sur l'application des politiques de l'UNICEF en Afrique. Le Conseil voudra peut-être commenter la présentation et donner, le cas échéant, des indications au secrétariat.

6. Rapport sur les travaux de la troisième session du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/11]

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration sera saisi du rapport sur les travaux de la troisième session du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui s'est tenue à New York les 19 et 20 avril 2001. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport et de toutes les recommandations qui y figurent.

7. Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/10]

En réponse aux commentaires faits par certaines délégations à la session de septembre 2000 du Conseil, le secrétariat a indiqué à ce dernier qu'il étudierait la question des approches sectorielles lors de l'une des sessions tenues en 2001 (E/ICEF/2000/8/Rev.1, par. 420). Le Conseil voudra peut-être examiner et adopter le projet de recommandation présenté dans le rapport.

8. Activités de l'UNICEF en matière de vaccination

[Pour information – E/ICEF/2001/9]

Le secrétariat fera rapport sur les activités de l'UNICEF en matière de vaccination et notamment sur l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Le Conseil voudra peut-être faire des observations sur le rapport et, le cas échéant, fournir des orientations au secrétariat.

9. Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

[Pour information – E/ICEF/2001/CRP.7 et E/ICEF/2001/CRP.8]

Choisis par leur groupe régional respectif, des membres du Conseil d'administration se sont rendus dans deux pays de la région de l'Afrique occidentale et centrale, la Gambie et le Sénégal (5-17 mai 2001). Une autre équipe s'est rendue dans la région de l'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes, en République de Moldova et en Roumanie (6-17 mai 2001). Ces visites avaient pour objectif de permettre aux membres du Conseil d'observer les activités menées dans le cadre des programmes de l'UNICEF sur le terrain. Chaque équipe présentera son rapport.

10. État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2001 aux enfants

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants qui aura lieu du 19 au 21 septembre. Le rapport comprendra un exposé général sur les grands axes de la troisième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire, qui se tiendra du 11 au 15 juin, et une analyse des examens réalisés en fin de décennie.

11. Questions diverses

Le Conseil pourra envisager d'examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

12. Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Lors de la séance de clôture, la Directrice générale et le Président feront des déclarations finales.

Annexe

Projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session annuelle de 2001 du Conseil d'administration, 4-8 juin*

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 4 juin		
Matin	Point 1	Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie)
Après-midi	Point 3 (<i>suite</i>)	Rapport de la Directrice générale (Deuxième partie) (<i>suite</i>)
Mardi 5 juin		
Matin et après-midi	Point 4	Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays
Mercredi 6 juin		
Matin	Point 4 (<i>suite</i>)	Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (<i>suite</i>)
Après-midi	Point 5	Garantie du respect des droits des enfants en Afrique
Jeudi 7 juin		
Matin	Point 6	Rapport sur les travaux de la troisième session du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires
	Point 7	Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles
Après-midi	Point 7 (<i>suite</i>)	Expérience acquise par l'UNICEF dans le domaine des approches sectorielles (<i>suite</i>)
	Point 8	Activités de l'UNICEF en matière de vaccination
Vendredi 8 juin		
Matin	Point 9	Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
	Point 10	État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2001 aux enfants

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Après-midi	Point 10 (<i>suite</i>)	État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2001 aux enfants (<i>suite</i>)
	Point 11	Questions diverses
	Point 12	Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

* Lorsque l'examen d'un point de l'ordre du jour se termine avant que le temps qui y était alloué soit écoulé, le Conseil entame l'examen du point suivant et le calendrier est ajusté en conséquence.